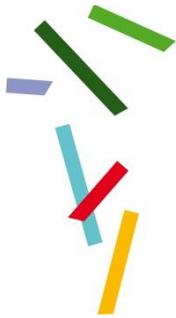
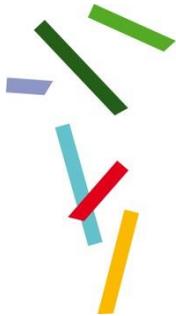


SCHEMA REGIONAL DE SANTE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR 2019-2023



PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE FEMMES ENCEINTES, PARENTS, PETITE ENFANCE

CAHIER DES CHARGES 2020



**Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte
d'Azur**
132, Boulevard de Paris -
13003 Marseille
Adresse postale : CS 50039 -
13331 Marseille Cédex 03
Standard : 04.13.55.80.10

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE GLOBALE EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

L'enjeu est la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé dès la grossesse et la petite enfance pour cibler les actions de prévention et de promotion de la santé afin notamment de développer les compétences psychosociales, le sentiment d'emprise sur la vie et la mise en place de facteurs de protection physique, psychologique et sociaux. Ainsi, l'ensemble des déterminants de la santé (éducation, logement, environnement, aide sociale, protection de l'enfance...) doit être considéré par les intervenants et les institutions dans le champ de l'enfance.

Le dépistage et le repérage des troubles du développement de l'enfant, la promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique, la protection contre les toxiques environnementaux sont également fondamentaux.

LA PROMOTION DE LA SANTE

La promotion de la santé est définie comme un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci.

Le terme de « promotion de la santé » a été retenu internationalement en 1986 car il renvoie à des valeurs communes, définies notamment par la Charte d'Ottawa. Différents concepts ont enrichi depuis la définition de base, tels que le gradient social et les inégalités sociales et territoriales de santé, l'importance d'agir dans les milieux de vie, la place centrale de la santé environnementale, ou encore l'universalisme proportionné.

Alors que la prévention est associée principalement au secteur de la santé, agir en promotion de la santé signifie que l'on intervient en coordination avec tous les acteurs qui peuvent avoir une action sur les déterminants de la santé : éducation, travail, transports, urbanisme,...

La réunion des cinq axes suivants permet de définir la stratégie de la promotion de la santé dans laquelle se positionneront les actions de prévention :

- contribuer à des politiques publiques qui visent à inscrire des mesures favorables à la santé dans les secteurs où celle-ci n'est pas le domaine d'intervention principal (législation, fiscalité, justice, éducation, environnement, travail, aide sociale, organisation des services, etc.) ;
- créer des milieux favorables à la santé (air intérieur et extérieur, lieux de vie et de travail, transports collectifs, accessibilité, etc.) ;
- renforcer l'action collective/communautaire en donnant la possibilité aux différents groupes de participer à la prise de décisions et à l'élaboration des stratégies de planification pour atteindre un meilleur niveau de santé ;
- développer des aptitudes individuelles en offrant des informations, en assurant l'éducation pour la santé et en perfectionnant les compétences psychosociales pour donner aux personnes les moyens de faire des choix favorables à leur propre santé ;
- réorienter les services de santé pour qu'ils ne délivrent pas seulement des soins médicaux, mais qu'ils facilitent et prennent en compte l'expression des personnes et des groupes, qu'ils participent à l'éducation pour la santé et qu'ils travaillent en partenariat.

LE PLAN D'ACTION DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE A DESTINATION DES FEMMES ENCEINTES, DES PARENTS ET DE LA PETITE ENFANCE

La prévention et promotion de la santé à destination des femmes enceintes, des parents et de la petite enfance s'inscrit dans la politique du Schéma régional de Santé de l'ARS Paca 2018-2023 : prévenir précocement pour réduire les inégalités de santé. La prévention et promotion de la santé fait partie de l'offre de santé, elle partage l'ensemble des enjeux suivants du Schéma Régional de Santé, qu'ils concernent l'amélioration du système de santé ou plus particulièrement les parcours qui vont être mis en place en région Paca :

Renforcer l'accessibilité, la qualité et la pertinence du système de santé

| | |
|---|---|
| Renforcer la place des citoyens/usagers de la santé | Favoriser le développement des compétences en santé (connaissance, capacité à agir, comportements) Favoriser l'implication des citoyens-usagers sur les questions de santé |
| Renforcer la coopération entre acteurs | La santé des populations, une approche transversale L'environnement et son impact sur la santé La santé au travail |
| Réunir l'ensemble des acteurs de santé pour partager le diagnostic territorial et améliorer la santé | |
| Evaluer, analyser les résultats et identifier les expériences remarquables | |
| Structurer l'offre de prévention : un levier de performance de notre système de santé | |
| Qualité, performance et pertinence: des objectifs et des leviers pour la transformation du système de santé | |
| Déployer l'innovation et les systèmes d'information | |
| Faire le choix de la prévention - promotion de la santé, en agissant dès le plus jeune âge | |

Territoires prioritaire pour l'appel à projets

La liste des communes prioritaires pour les actions qui seront déposées dans le cadre de cet appel à projets est fournie en annexe. Elle a été définie selon les critères suivants :

- communes présentant une population importante d'enfants en situation de pauvreté infantile
- communes d'Indice de Désavantage Social (ARS paca) de rang 4 et 5

Les actions qui seront proposées sur les communes ne figurant pas sur cette liste devront justifier des raisons de ce choix et notamment de leur impact sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Critères de sélection des projets :

Les actions attendues en réponse aux objectifs du cahier des charges devront intégrer les recommandations suivantes :

Les actions développeront :

- **L'information, la sensibilisation, l'éducation des publics cibles**, principalement sous la forme d'ateliers collectifs
- **La formation ou la sensibilisation des personnes relais** auprès des publics cibles. On entend par personne relais toute personne, qui à un titre ou à un autre dans le cadre d'un exercice professionnel ou bénévole, médical, médicosocial, social, est en contact avec les publics cibles
- La **participation des publics cibles** en tant qu'acteurs de leur santé, dès la conception du projet, pendant son déroulement et son évaluation
- **Le partenariat** pour associer les professionnels concernés par les thématiques.
- **Leur cohérence avec les autres acteurs au sein d'un territoire de proximité**
- **La réduction des Inégalités Sociales et Territoriales de Santé** à travers l'adaptation des méthodes et outils d'intervention selon le principe de **l'universalisme proportionné**
- **La référence à des modalités d'intervention et données probantes**

Qualité des projets présentés :

Description de l'action :

Les promoteurs de projets exposeront précisément et de façon argumentée :

- la ou les problématiques visées,
- les objectifs (clairs, réalistes, pertinents et chiffrés)
- les modalités précises de chaque activité composant le projet
 - le contenu pédagogique
 - les déterminants de santé sur lesquels l'action interviendra
 - les moyens mis en œuvre pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
 - les références bibliographiques
 - les références aux actions et données probantes

- dans le cas d'un partenariat, les promoteurs devront tout particulièrement détailler ses modalités concrètes d'organisation (procédures, conventions, ...) et l'intégrer dans l'évaluation de l'action.

Évaluation :

Les promoteurs devront présenter les indicateurs d'évaluation retenus :

1. pour suivre la mise œuvre de leur projet (tableaux de bord),
2. pour apprécier son efficacité (résultats intermédiaires et résultats finaux)
3. pour agir sur les déterminants de la santé
4. pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Démarche qualité :

La démarche «Qualité des actions en promotion de la santé » est présentée par l'INPES dans un guide d'autoévaluation spécialement conçu pour les projets menés par les associations. Son utilisation est recommandée pour l'élaboration et le suivi des projets.

1. Favoriser la promotion de la santé : approche transversale et coordonnée des déterminants de la santé, développement des compétences individuelles, éducation et prévention

1.1. Favoriser le développement de compétences psychosociales dès le plus jeune âge

L'acquisition, dès le plus jeune âge, des compétences psychosociales représente un déterminant majeur des comportements favorables à la santé adoptés dans le parcours de vie, avec une influence démontrée notamment sur la souffrance psychologique, la santé sexuelle, les addictions. C'est aussi un facteur de réduction des inégalités sociales de santé et territoriales de santé.

- ✓ Soutenir la mise en œuvre de programmes de développement et renforcement des compétences psychosociales des enfants.

COMPÉTENCES SOCIALES, COGNITIVES, ÉMOTIONNELLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

| Compétences sociales (ou interpersonnelles ou de communication) | Compétences cognitives | Compétences émotionnelles |
|--|---|---|
| Compétences de communication verbale et non verbale : écoute active, expression des émotions, capacité à donner et recevoir des <i>feedback</i> . | Compétences de prise de décision et de résolution de problème. | Compétences de régulation émotionnelle : gestion de la colère et de l'anxiété, capacité à faire face à la perte, à l'abus et aux traumatismes. |
| L'empathie , c'est-à-dire la capacité à écouter et comprendre les besoins et le point de vue d'autrui et à exprimer cette compréhension. | Pensée critique et l'auto-évaluation qui impliquent de pouvoir analyser l'influence des médias et des pairs, d'avoir conscience des valeurs, attitudes, normes, croyances et facteurs qui nous affectent, de pouvoir identifier les (sources d') informations pertinentes. | Compétences de gestion du stress qui impliquent la gestion du temps, la pensée positive et la maîtrise des techniques de relaxation. |
| Capacités de résistance et de négociation : gestion des conflits, capacité d'affirmation, résistance à la pression d'autrui. | | Compétences d'auto-évaluation et d'auto-régulation qui favorisent la confiance et l'estime de soi. |
| Compétences de coopération et de collaboration en groupe. | | |
| Compétences de plaidoyer qui s'appuient sur des compétences de persuasion et d'influence. | | |

« La Santé en action » n°431 de mars 2015.

1.2. Développer les compétences parentales

Développer les compétences parentales chez les parents et chez les personnes qui prennent le relais de la « fonction parentale » quand ils sont en charge d'un enfant va leur permettre d'assurer la sécurité affective et physique de l'enfant dès sa naissance, et de réunir les meilleures conditions possibles pour son développement moteur, cognitif, affectif et social. Les rapports parents-enfants évoluent depuis le registre du pouvoir, vers celui des responsabilités.

- ✓ Ateliers de développement des compétences parentales :
 - préparation des futurs parents à la naissance et à la parentalité pour favoriser le développement du lien parents-enfant et des compétences parentales
 - compréhension du développement physique, cognitif, affectif et social de l'enfant,
 - sécurité affective, parentalité bienveillante et comportements familiaux qui y contribuent,
 - sécurité physique, prévention des accidents de la vie courante, expositions aux toxiques environnementaux

- ✓ Action spécifique de développement des compétences parentales des pères pour augmenter leur implication dans le développement de l'enfant.
- ✓ Formation des professionnels relais

1.3. Prévenir et détecter les maltraitances et les violences subies : informer et sensibiliser les professionnels relais au repérage précoce des enfants exposés aux violences.